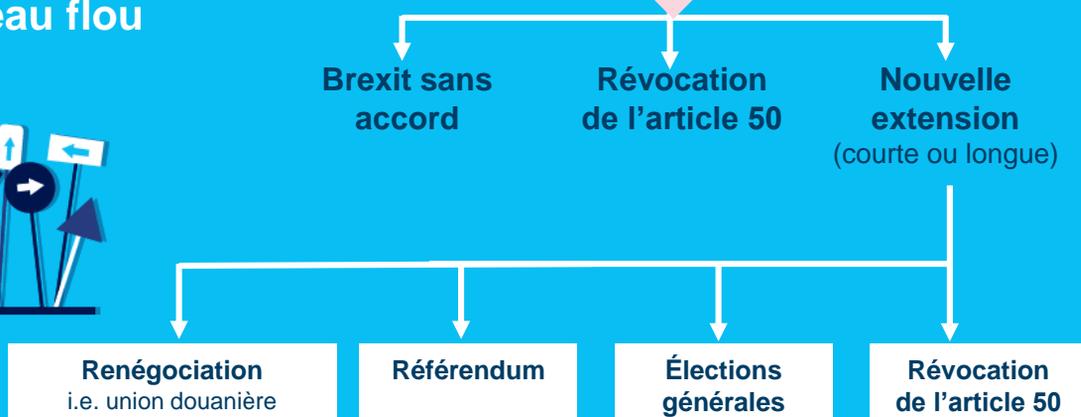


### Actualité récente et à venir du Brexit



12 mar. 2019	Second rejet de l'accord de Theresa May
13 mar. 2019	Refus d'un Brexit sans accord par la Chambre des communes
14 mar. 2019	Accord de la Chambre des communes pour solliciter une prolongation
21 mar. 2019	Sommet de l'UE - Accord sur deux scénarios de prolongation
27 mar. 2019	Première série de scrutins indicatifs sur plusieurs options, sans majorité
29 mar. 2019	Troisième rejet de l'accord de Theresa May
1 <sup>er</sup> avr. 2019	Scrutins indicatifs : les députés rejettent les quatre propositions de plan B
3 avr. 2019	Theresa May cherche un compromis avec les travaillistes. Nouveaux scrutins indicatifs (à confirmer)
au 10 avr. 2019	Les députés débattent d'un plan à présenter au sommet de l'UE le 10/04
12 avr. 2019	(Nouvelle date butoir du Brexit)

### Un tableau flou





### Scénarios à venir et probabilités associées



SCÉNARIO 1	SCÉNARIO 2	SCÉNARIO 3
<b>Courte extension jusqu'au 12 avril et accord approuvé avant le 22 mai</b>	<b>Extension longue (au moins 9 mois) décidée avant le 12 avril</b>	<b>Pas d'accord / Brexit dur</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ayant atteint l'échéance du 12 avril sans trouver d'accord, <b>le RU demande une prolongation de l'article 50 jusqu'au 22 mai</b> (et ne participe donc pas aux élections européennes).</li><li>▪ <b>L'option d'une extension longue n'est plus possible.</b></li><li>▪ Bien que l'accord de Theresa May soit toujours sur la table, <b>l'option la plus probable parmi les différents plans B est celle d'une union douanière</b> qui pourrait nécessiter des changements à la déclaration politique mais reste compatible avec l'accord de retrait et acceptable par l'UE.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'article 50 est <b>prorogé d'au moins 9 mois.</b></li><li>▪ Dans ce scénario, le <b>RU participerait aux européennes</b> en mai.</li><li>▪ Une extension longue pourrait ouvrir la porte à un <b>nouveau référendum, de nouvelles élections au RU et/ou un accord plus souple.</b></li><li>▪ Une extension longue serait source d'incertitude quant à l'avenir du modèle européen à long terme, mais offrirait plus de clarté à court terme.</li><li>▪ Faible probabilité résiduelle d'une révocation unilatérale de l'article 50 par le RU.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Le RU quitte l'UE sans régime de transition (ou avec un accord très limité).</b></li><li>▪ Sous-scénarios : le passage au régime par défaut de l'OMC est un risque, mais des mesures d'atténuation (« no-deal aménagé » et « accords en cas d'absence d'accord ») pourraient être conclues.</li><li>▪ Impact négatif sur le PIB de l'UE en fonction des pays (l'Irlande serait la plus touchée, suivie des pays bien intégrés dans les chaînes d'approvisionnement internationales).</li><li>▪ Incertitude considérable quant à la frontière irlandaise.</li></ul>
<b>50%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>
<b>Probabilités</b>		

*Marchés sous pression jusqu'à l'échéance*

*Soulagement du marché, mais persistance de l'incertitude*

*Pas intégré par le marché, négatif pour les actions de l'UE et la livre sterling*

**Informations importantes :** les opinions formulées au sujet des marchés et des tendances économiques sont celles de l'auteur mais pas nécessairement d'Amundi, et peuvent changer à tout moment. Ces opinions ne doivent pas être utilisées comme un conseil d'investissement, comme une recommandation à l'égard d'un titre ou comme une indication de transaction de la part d'un produit d'Amundi. Rien ne garantit que les prévisions de marché présentées se réaliseront ou que les tendances décrites se poursuivront. Ces opinions sont susceptibles d'évoluer à tout moment sur la base des conditions de marché et autres et aucune assurance ne peut être donnée que la performance des pays, marchés ou secteurs sera telle qu'anticipée. Les investissements impliquent certains risques, y compris politiques et de change. La performance d'investissement et la valeur en principal peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et peuvent entraîner la perte de l'intégralité du capital investi. Ce document ne constitue pas une offre d'achat ou une sollicitation à la vente à l'égard de toute part d'un fonds d'investissement ou de tout service. Amundi est une marque commerciale du groupe de sociétés Amundi Asset Management S.A. Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans ce document proviennent d'Amundi Asset Management et sont datées du 3 avril 2019.  
**Date de première utilisation :** mercredi 3 avril 2019.